

Council Chambers
City Hall
Moncton, N. B.
April 20, 2015
5:00 p.m.

MINUTES – REGULAR PUBLIC MEETING

MEMBERS OF CITY COUNCIL

Mayor George LeBlanc	Councillor Blair Lawrence
Councillor Dawn Arnold	Councillor Paul Pellerin
Councillor Pierre Boudreau	*Councillor René Landry
Councillor Paulette Thériault	Councillor Brian Hicks
Councillor Charles Léger	Councillor Daniel Bourgeois

ABSENT

Deputy Mayor Shawn Crossman

ALSO PRESENT

J. Dubé, City Manager
B. Quigley, City Clerk & Director of Legislative Services
D. MacLellan, General Manager Community Safety Services
C. Dallaire, General Manager Parks and Leisure & Tourism
J. Martin, General Manager of Finance and Administrative Services
M. Belliveau, General Manager, Economic Development and Events
L. Hansen, General Manager, Human Resources
J. MacDonald, General Manager - Engineering & Environmental Services
N. Robichaud, Acting Solicitor
S. Anderson, Urban Planning
J. Cohoon, Director Leisure Services
D. Hicks, Director Parks
R. Dunn, Economic Development Officer
E. Arseneault, Fire Chief
I. LeBlanc, Director Corporate Communications
A. Richard, Director Construction & Design
A. MacNeil, Director By-Law Enforcement
T. Carter, Purchasing Manager
J. Doucett, Occupational Health & Safety Coordinator
J. Ivany, Fleet Supervisor

DELEGATES

ADOPTION OF AGENDA

Motion: That the agenda **be approved** as circulated:
Remove – item 5.1 Recommendation – Private Session – April 13, 2015
Item 6.1 – Slight changes on Mobile Vending

Moved by: Councillor Lawrence
Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

ADOPTION OF MINUTES

Motion: That the minutes of the Regular Public meeting of April 07, 2015 **be approved** as circulated.

Moved by: Councillor Lawrence
Seconded by: Councillor Arnold

MOTION CARRIED

1.

CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

Councillor Leger requested that **Street Closure** – Soap Box Derby – September 21, 2015 – Streets affected – St. George Blvd, Dickson Blvd. be dealt with separately from the rest of the consent agenda.

- 1.1 **Street Closure** – Moncton 125 Friday Evening Programming – April 24, 2015 – Streets affected – Assomption Blvd.

That the Economic Development and Events Department be granted permission for the following street closure on Friday April 24, 2015 from 6pm to 10pm:

- A single lane closure on the South side Assomption Boulevard from Westmorland Street to Mechanic Street, leaving the intersections at Westmorland Street and Mechanic Street open to traffic.

- 1.2 **Street Closure** – 3 km for 3 Fathers Memorial Run – June 21, 2015 – Streets affected – Main Street and Assomption Blvd.

That the organizers of the 3 km for 3 Fathers Memorial Run be granted the following street closure on Sunday, June 21, 2015 from 8am to 10am:

- A single lane closure of Main Street from Steadman Street to Lewis Street;
- A single lane closure of the South side of Assomption Boulevard from Main Street to Vaughan Harvey Boulevard.

- 1.3 **Street Closure** – Hildegard Beautification Community Event – May 23, 2015 – Streets affected – Hildegard Drive

That the organizers of the Hildegard Beautification Community Event be granted the following street closure on Saturday, May 23, 2015 from 8:30am to 2pm:

A street closure of Hildegard Drive from Ivy Road to Mailhot Avenue leaving both Mailhot Avenue and Ivy Road open to traffic.

- 1.4 **Noise Exemption** – Cabela's Grand Opening – May 28, 2015

Cabela's is requesting a noise by-law exemption on Thursday, May 28 from 6am to 7am.

- This is a precaution only as they do not anticipate any loud or disruptive noises. There will be a sound check for the event DJ from 6-7am on May 28 only, however they have assured that the noise will be moderate.

Motion : That the consent agenda be approved.

Street Closure – Moncton 125 Friday Evening Programming – April 24, 2015 – Streets affected – Assomption Blvd.

Street Closure – 3 km for 3 Fathers Memorial Run – June 21, 2015 – Streets affected – Main Street and Assomption Blvd.

Street Closure – Hildegard Beautification Community Event – May 23, 2015 – Streets affected – Hildegard Drive

Noise Exemption – Cabela's Grand Opening – May 28, 2015

Moved by: Councillor Arnold
Seconded by: Councillor Pellerin

MOTION CARRIED

- 1.5 **1.4 Street Closure** – Soap Box Derby – September 20, 2015 – Streets affected – St. George Blvd, Dickson Blvd.

Councillor Leger voiced his concern regarding the safety of the participants with the on-going traffic. He would like reassurance from staff that proper signage and traffic signs are put in place.

Motion: That the organizers of the Soap Box Derby event **be granted** permission for a street closure of St. George Boulevard from Centennial Drive to Milner Drive, including a controlled closure point on a portion of Dickson Boulevard from 6am until 6pm on Sunday, September 20, 2015.

Moved by: Councillor Leger
Moved by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

2.

PUBLIC PRESENTATIONS/PETITIONS/APPEARANCES/ PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

2.1 **Presentation** – Moncton – 125 years of history

The Clerk read the following Moncton minutes into the record

- *After a fire destroyed the Moncton Stadium (St. George Street) on October 2, 1931, J.F. Parsons Construction Company rebuilt the building in only 29 days.*
- *The Capital Theatre and Empress Theatre made it into a “Ripley’s Believe it or Not” cartoon because it was so “unique” at the time.*

2.2 **Presentation** – Road Safety Award – 2014 – J. Doucett

The City of Moncton has been awarded the 2014 – Road Safety Award. This award is being given to the City for its leadership role in Road Safety in delivering a pro-active “engaging” solution based driver training program.

Mr. Doucett presented the award to Mayor LeBlanc and J. MacDonald, General Manager - Engineering & Environmental Services.

2.3 **Recognition** – Team NB – Ringette (No CRF)

Mr. Andre Vautour, coach of the NB Ringette Team, spoke of the tremendous work done by the girls on the team. Their continued hard work resulted in team winning a bronze medal for NB at the Canada Winter Games. Mayor LeBlanc congratulated the team on their accomplishment.

2.4 **Moncton125** – Nicole Melanson

Ms. Melanson provided an overview of the Moncton125 event. Many events are planned within the city from April 23 – 26, 2015. Many activities are planned throughout the city. She made mention of the collaboration with Food Depot Alimentaire. Volunteers will be collecting non-perishable items at the various activities

3.

PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D’URBANISME

3.1 **Public Hearing and Written Views of the PAC** – Rezoning for 22 and 26 Terris Avenue (*No objections received*)

Ms. Anderson provided a brief background on the rezoning at 22 and 26 Terris Avenue from R2 to SC. The rezoning is to permit a commercial business. The required advertisement and mailout to residents within 100 meters of the rezoning have been completed, and no objections were received.

Motion: That the rezoning process for By-law Z-213.11 to accommodate a new retail and office complex proceed. Further, that the rezoning shall be subject to a conditional rezoning agreement, including but not limited to the following conditions:

1. All plans must conform with City of Moncton Building and Engineering standards;
2. This rezoning approval shall expire within 12 months of it coming into effect unless a Development Permit is obtained and the development is to be substantially completed within two years;
3. That the \$1000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement be paid prior to 2nd and 3rd reading;
4. That a two metre high wooden privacy fence be located along the western lot line where the parking lot is adjacent to a residential lot;
5. That the parking lot be designed to reduce the likelihood of cars using it as a drive-through to Mountain Road;
6. That a landscaped buffer of large trees be located along Mountain Road as well as along Terris Avenue, and that trees and shrubs be located in such a way as to screen the parking lot from the residential uses on Terris Avenue; and,
7. In all other respects, the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Moved by: Councillor Landry
Seconded by: Councillor Pellerin

MOTION CARRIED

3.2 **Public Hearing and Written Views of the PAC – Rezoning for 27/31 Killam Drive (*Objections received*)**

Ms. Anderson provided a brief background on the rezoning at 27/31 Killam Drive from R3 to SC. The rezoning is to permit a takeout restaurant and convenience store. The required advertisement and mail out to residents within 100 meters of the rezoning have been completed. Several objections were received on Friday, April 17, 2015 and were distributed to Council via email, and copies were placed on their desk.

The Clerk indicated that objections were received late Friday afternoon, and read the names of these objectors into the record:

1. Sheroyin Yang, A/C Convenience
2. Asian Garden Restaurant
3. Karen vanMichelin
4. Paul & Heidi Bourque-Vaughn
5. Cynthia Richard
6. Peter Keohan
7. Andrew Springer
8. S. E. Doucet
9. Norman LeBlanc
10. Heather Anderson
11. Erika Jones – Business Owner
12. Chantal Cormier – MacDonald's Restaurants
13. Barry MacMillan, Greco Restaurants
14. Fred Monaghan, Burger King

The Clerk indicated that should any objector wish to speak to their objection could come forward. There were no objectors present at the meeting.

Ms. Anderson answered questions from Council. It was noted, by a few councillors, that they received calls from residents who felt the rezoning should not be approved. The property owner, Mr. Castonguay, addressed Council to provide a brief explanation to the proposed development. Mayor LeBlanc indicated that it is difficult to make an informed decision when citizens who object to a rezoning do not come to the public hearing to answer questions from Council, as to their reason for objecting to the rezoning.

Motion: That the rezoning process for By-law Z-213.10 to accommodate a take-out restaurant and a convenience store proceed. Further, that the rezoning shall be subject to a conditional rezoning agreement, including but not limited to the following conditions:

1. The lots are to be consolidated prior to a Development Permit being issued;
2. Notwithstanding section 34 (Screening and location of garbage storage areas) of By-law # Z-213, the garbage storage is to be located in the rear yard and is to be fully screened by an opaque fence of at least two metres in height;
3. Notwithstanding section 63 (Screening from residential zones or uses) of By-law # Z-213, the proposed three metre wide landscaped buffer on the western side of the lot shall grow progressively more narrow halfway down the western lot line to the rear of the lot and shall be comprised of an opaque fence of at least two metres in height;
4. Notwithstanding section 63 (Screening from residential zones or uses) of By-law # Z-213, the existing fence that runs along the north lot line shall be maintained as screening for the R3 zoned property to the rear of the site and the three metre wide landscaped buffer shall not be required in that area;
5. All plans must conform with City of Moncton Building and Engineering standards;
6. This rezoning approval shall expire within 12 months of it coming into effect unless a Development Permit is obtained and the development is to be substantially completed within two years;
7. That the \$1000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement be paid prior to 2nd and 3rd reading;
8. No further signage shall be contemplated on this lot except for those signs shown on the site plan, and no illuminated sign shall face a neighbouring residential lot; and,
9. In all other respects, the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Moved by: Councillor Bourgeois
Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

3.3 **New Re-zoning** application for 599 Mapleton Road (ID to HC) and application to amend Controlled Access Streets By-law

Ms. Anderson provided a brief background on the rezoning request from 599 Mapleton Rd. This rezoning also includes an application for a controlled access street by-law. A public hearing is

requested for May 19, 2015, and that By-Law Z-213.13 and T-510.4 be referred to the PAC for written views.

Councillor Bourgeois expressed his concern with the access to the property. Mr. MacDonald advised Council every access request is dealt with on a case by case basis. Councillor Bourgeois requested the following information from staff prior to the Public Hearing:

1. Details on the effect of the in and out of traffic.
2. The deal with developer and former owner for allowing an in and out access.
3. Any legal implications to the City should Council accept or deny the request.

Both Councillor Bourgeois and Councillor Arnold requested that a traffic study be performed in the area.

Councillor Arnold expressed her concern for pedestrian traffic in the area. It is important to have some plan for pedestrians accessing the coffee shop. Mr. MacDonald indicated that staff will speak to the developer for a solution. Councillor Arnold also indicated that she is not in favour of drive thru developments.

A lengthy discussion ensued regarding a traffic study and pedestrian accessibility,

Mr. Regan Steeves, developer, provided a brief overview of the development and addressed some concerns of Council.

Motion: That the motion be tabled until a legal review can be performed.

Moved by: Councillor Hicks

Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION TO TABLE FAILED

NAY:

Councillor Landry
Councillor Leger
Councillor Lawrence
Councillor Arnold
Councillor Theriault
Councillor Bourgeois

Motion: That the rezoning process for By-law Z-213.13 proceed, and:

- 1) That a public hearing be set for May 19, 2015; and
- 2) That By-law Z-213.13 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views; and

The rezoning, if approved, should be subject to a conditional zoning agreement, including but not limited to:

- a) PID Numbers 70560552, 01078161, and 70560545 be consolidated into one property and be subdivided into 2 new building lots as per the attached Tentative Plan of subdivision included in the Council Report form;
- b) That a sidewalk be constructed along the north side of Lady Ada Boulevard and be paid for by the Developer and dealt with in the Subdivision Agreement;
- c) That the right-in and right access be constructed and paid for by the Developer and dealt with in the Subdivision Agreement;
- d) Notwithstanding Commercial Zones Use Table 13.1, the service station as shown on the application site plan shall be a permitted use;
- e) All plans must conform with City of Moncton Building and Engineering standards;
- f) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted;
- g) That the \$1000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to 2nd and 3rd reading; and
- h) Principal construction shall begin no later than two (2) years from the date the rezoning comes into effect.

In addition, the Urban Planning Department staff recommends that Moncton City Council proceed with the amendment process for the Controlled Streets Access By-law T-510.4, and:

- 1) That a public hearing be set for May 19, 2015; and
- 2) That By-law T-510.4 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views.

Moved by: Councillor Leger

Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

Motion: **That** item 8.1 **be dealt with** at this point in the agenda.

Moved by: Councillor Arnold
Seconded by: Councillor Leger

MOTION CARRIED

8.1 **Resolution** – Warning Labels – Gas Pumps

THAT Moncton City Council indicate its support for the following resolution being advanced for consideration at the June 5-8, 2015 Federation of Canadian Municipalities (FCM) convention:

WHEREAS there is evidence that combustion of petroleum products such as gas and diesel in vehicle engines contributes to greenhouse gas emissions that affect natural systems in ways that are injurious to human health and the environment, and

WHEREAS point-of-sale warning labels have been required for other consumables, such as tobacco products, which has effectively curbed use of harmful products,

THEREFORE BE IT RESOLVED that all vendors of retail petroleum products in Canada be legislated to provide warning labels on all pump handles (pump talkers) and/or pump panels, and that those companies who do not have this feature on their pump handle be obligated to fit them with the plastic sleeves which will allow warning labels to be displayed.

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Arnold

MOTION CARRIED

4.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Dawn Arnold

- Attended last week's successful Youth Fest and congratulated the organizers of the events. She noted that students would like to see more transparency at City Hall.

Pierre Boudreau

- Spoke of the continued use of cell phone usage by drivers.
- Spoke of the Provincial Government's lack of funding for the Downtown Center.

Paulette Thériault

- Thanked Yvon Cormier, Manager for the Caisse Populaire, St. George Street for his contribution to art and culture in the city.
- Recognized L'Art d'ici SVP.
- Thanked the City employees who care for the city's Art Collection who are currently working on a public art policy for the city.
- Spoke of the Provincial Government's decision for the Downtown Center.

Blair Lawrence

- Spoke of the need for the Provincial Government to make a decision on the Downtown Center funding.

Charles Leger

- Spoke of the scheduling conflict of two events at the Moncton Coliseum. Requested that the City Manager provide a detailed report to Council on actions that will be taken in this regard.

George LeBlanc

Featured FIFA country – Norway

- Norway is one of the ever-presents of FIFA Women's World Cup™. This year, the team will be at its 7th appearance on the world stage, having qualified to every single edition of the tournament since the first edition in 1991. The team actually won the trophy in 1995, and has had good rankings since. It's safe to say that Norway always shows up to the World Cup with a strong team.
 - Norway will play one game at the Moncton Stadium against the Ivory Coast on June 15 at 5 pm.
 - Spoke of the scheduling issue that occurred last week. He provided an overview of the current process for Coliseum contracts, and the need to establish a policy and process for this events. Mayor LeBlanc also provided an explanation for his declaration of a conflict on this item.
-

5.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/ RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

5.1.1 Recommendation – Private Session – April 13, 2015

Item removed from the agenda and to be brought back to a future meeting.

5.2 Recommendation – Private Session – December 15, 2014

Motion: That upon a Purchase and Sale agreement between Forrec Maritime Holdings Inc. and Hangar 7, the City of Moncton enter into a 20-year land lease with Hangar 7 for the commercial operation of the current Wharf Village Shoppes located in the Magnetic Hill Theme Park.

Backgrounder

The above noted shops are in significant need of repair. The new owner will assume responsibility for the repairs in order to see the shops operational by tourist season in 2015.

Councillor Hicks and Pellerin left the meeting

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

6.

REPORTS FROM CITY MANAGER/ RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

6.1 Update – Mobile Vending Pilot Project

Richard Dunn provided a brief overview of the project. In June 2014, Council adopted a pilot project for mobile vending within the downtown area. Surveys were distributed and netted many positive reviews from the general public, vendors and businesses. Some of the vendors concerns included the fee and no overnight parking. Other concerns included the availability of trash cans, picnic tables around the trucks.

Councillor Hicks returned to the meeting.

Mr. Dunn, in response to Councillor Leger's question re healthy choice for food trucks, indicated that staff is looking into this aspect.

Motion: That the Pilot Program be renewed for a second year, with the modifications listed below. This will allow for additional operators to become involved in the program, and provide staff with more fulsome data upon which to model a successful program in the future. The proposed changes are also designed to drive more people to use Riverfront Park amenities, a desired outcome for the City:

- Licensing and parking fees to be pro-rated to a day-of-the-week approach, which will require a written commitment to operate only on the agreed-upon day(s). The fee will be calculated at 20% of the 2014 rates for each day selected – the same day(s) each week. For example, a food truck committing to 2 days each week would pay \$491.76 in licensing for the season and \$80 each month for a metered parking space. Once in place, any changes to the day(s) of operation will only be permitted under exceptional circumstances, subject to staff approval and possible administration fees. No refunds will be provided under any circumstances.
- The addition of one (1) space for a size-appropriate truck vendor at a designated location on the grounds of the former Fire Hall on Assumption Blvd. Occupants using this space must agree to place traffic cones in front of the bay doors to prevent customers from parking in non-designated areas.
- The addition of one (1) designated space for cart vendors along the south sidewalk along Assumption Blvd.
- Hours of operation to become Monday to Friday, dawn until dusk. For locations south of Assumption Blvd., available days are Monday to Thursday. All locations are subject to blackout periods for Festivals and Events.

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Arnold

In response to Councillor Bourgeois question as to why another pilot project, Mr. Dunn indicated that the committee felt that they needed another year to see if more interest will be generated in mobile vending within the city.

The committee is suggesting that May 19, 2015 be the start date for this year's pilot project.

Councillor Lawrence suggested that incentives be offered for mobile vendors, such a lower fee.

Mr. Randy O'Brien, Bangkok Food truck indicated that the reason the vendors chose not to take part in the project last year were the fees, and lack of awareness of the locations of the truck.

MOTION CARRIED

6.2 Joint Partnership Agreement – Moncton125 and Coca-Cola

Councillor Arnold left the meeting

Motion: That the City of Moncton enter into the Joint Partnership Agreement with Coca-Cola that defines the roles and responsibilities of each partner in hosting Simple Plan as part of the FIFA Women's World Cup Trophy Tour presented by Coca-Cola, and as such, authorize the Mayor and City Clerk to execute the agreement.

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Landry

MOTION CARRIED

6.3 Quotation #QP15-031 (Construction Design & Mgmt Services - East End Pool)

Motion:

1. That **Quotation #QP15-031 – Construction Design and Management Services (Replacement of East End Pool and Changing Rooms)** be awarded to the lowest bidder meeting the Terms & Conditions, and Specifications, being **Northland Design Studio Inc., for a Total Bid Price of \$77,799.37, including H.S.T. @ 13%.**
2. Furthermore, Facilities Management is seeking City Council's approval to establish a **10% Contingency Allowance, in the amount of \$7,800.00, including H.S.T. @ 13%** to allow the City's appointed Project Manager to execute change orders required to address any unforeseen issues or expenses, which may require slight increases or decreases to the original bid price.

Councillor Arnold returned to the meeting

Moved by: Councillor
Seconded by: Councillor

Motion – That the item be tabled.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Leger

MOTION CARRIED

6.4 License Agreement Renewal – ESRI (GIS Enterprise)

Motion: That the ESRI Enterprise License Agreement renewal for a 3-year term be approved and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign all related contract documentation.

Moved by: Councillor Arnold
Seconded by: Councillor Leger

MOTION CARRIED

6.5 Request for Proposal RFP14-125 – Three (3) Latest Model Side Load Refuse Trucks

Motion: That the Request for Proposal #RFP14-125 for Three (3) Latest Model Side Load Refuse Trucks be awarded to the highest scoring Proponent meeting the Terms and Conditions, and Specification of the RFP, being Saunders Equipment Ltd., for the Total Proposed Purchase Price of \$862,905.00, including all taxes and licenses.

It is also recommended that Moncton City Council authorize the release of funds from the General Capital Reserve Fund for this purchase in the amount of \$820,764.89. This amount

includes the Total Proposed Purchase Price for three (3) refuse trucks, less H.S.T. rebate, plus an estimated accessories cost of \$30,936.00, including Taxes less H.S.T. rebate.

Moved by: Councillor Landry
Seconded by: Councillor Boudreau

Councillor Landry left the meeting

MOTION CARRIED

6.6 **City Contract No. W15D 05DA** Street Resurfacing No. 3 – Various Streets

Motion: That, subject to Capital Borrowing Board approval of funding, **City Contract No. W15D 05DA** Street Resurfacing No. 3 be awarded to **Modern Construction (1983) Limited** in the amount of **\$1,342,644.81** including HST, and that the budget for the project be set at \$1,450,000.00 including net HST and engineering.

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

6.7 **City Contract No. W15D 07CA** Partial and Full-Depth Recycling

Motion: That, subject to Capital Borrowing Board approval of funding, **City Contract No. W15D 07CA** Partial and Full-Depth Recycling be awarded to **Dexter Construction Limited** in the amount of **\$2,280,108.35** including HST, and that the budget for the project be set at \$2,350,000.00 including net HST and engineering.

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Lawrence

Mr. MacDonald and Mr. Richard fielded and responded to Council's questions.

MOTION CARRIED

6.8 **Bell Mobility Tower Lease @** Operation Center – Worthington Avenue

Motion: That the lease agreement with Bell Mobility Inc. schedule "A" **be approved** and the Mayor and Clerk be authorized to sign same and affix the corporate seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

7.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

The City Clerk announced that the following by-law will be posted on line at www.moncton.ca in lieu of reading into the record at future meetings, pursuant to Section 11.1(b) of the Municipalities Act, or same can be faxed, mailed or e-mailed to interested parties on their request.

7.1 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton zoning By-Law, being By-Law Z-213.11 (**First Reading**)

First reading only

7.2 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton zoning By-Law, being By-Law Z-213.10 (**First Reading**)

First reading only

7.3 **A By-Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Proceedings of the Council of the City of Moncton, being by-law A-402.11 (**First Reading**)

First reading only

8.

MOTIONS AND RESOLUTIONS/ MOTIONS ET RÉOLUTIONS

8.1 **Resolution** – Warning Labels – Gas Pumps

Item dealt with earlier in the meeting.

9.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

10.

ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion: That the meeting be adjourned.

Moved by: Councillor Boudreau

Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

.....
George H. LeBlanc
MAYOR

.....
Barbara A. Quigley
CITY CLERK & DIRECTOR OF
LEGISLATIVE SERVICES

/smm

/8:31 p.m.

Salle du Conseil
Hôtel de Ville
Moncton (N.-B.)
Le 20 avril 2015
17 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCTON

George LeBlanc, maire	Blair Lawrence, conseiller
Dawn Arnold, conseillère	Paul Pellerin, conseiller
Pierre Boudreau, conseiller	*René Landry, conseiller
Paulette Thériault, conseillère	Brian Hicks, conseiller
Charles Léger, conseiller	Daniel Bourgeois, conseiller

ABSENT

Shawn Crossman, maire adjoint

ÉGALEMENT PRÉSENTS

J. Dubé, directeur municipal
B. Quigley, greffière municipale et directrice des Services législatifs
D. MacLellan, directeur général, Services de protection communautaire
C. Dallaire, directrice générale, Parcs, loisirs et tourisme
S. Morton, Assistant City Clerk
J. Martin, directeur général, Services des finances et de l'administration
M. Belliveau, directeur général, Développement économique et Événements
L. Hanson, directrice générale, Ressources humaines
J. MacDonald, directeur général, Ingénierie et Services environnementaux
N. Robichaud, conseiller juridique par intérim
S. Anderson, Service d'urbanisme
J. Cohoon, directrice des Loisirs
D. Hicks, directeur des parcs
R. Dunn, agent du développement économique
E. Arseneault, chef du Service d'incendie
I. LeBlanc, directeur, Communications corporatives
A. Richard, directeur, Conception et construction
A. MacNeil, directrice, Exécution des arrêtés
T. Carter, directrice, Service des achats
J. Doucett, coordonnateur de la santé et de la sécurité au travail
J. Ivany, responsable de la flotte, Travaux publics

DÉLÉGUÉS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour **soit approuvé** tel qu'il a été distribué.
Suppression du point 5.1 – Recommandation formulée lors de la séance à huis clos du
13 avril 2015
Point 6.1 – Légères modifications à la vente ambulante

Proposée par le conseiller Lawrence
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique du 7 avril 2015 **soit approuvé** tel qu'il a été distribué.

Proposée par le conseiller Lawrence
Appuyée par la conseillère Arnold

MOTION ADOPTÉE

1.

CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

Le conseiller Léger demande que **la fermeture de rues** pour la tenue de la Course de caisses à savon le 21 septembre 2015 (rues touchées : Boulevard St. George, boulevard Dickson), soit traitée séparément des autres questions soumises à l'approbation du Conseil.

1.1 **Fermeture de rues** – Programmation des célébrations du 125^e anniversaire de Moncton le vendredi (en soirée) 24 avril 2015 – rues touchées : Boulevard Assomption

Que le service Développement économique et Événements soit autorisé à fermer les rues suivantes le vendredi 24 avril 2015, de 18 h à 22 h :

- La fermeture d'une seule voie du côté sud du boulevard Assomption, de la rue Westmorland à la rue Mechanic, laissant les intersections de la rue Westmorland et de la rue Mechanic ouvertes à la circulation.

1.2 **Fermeture de rues** – Course commémorative 3 km for 3 Fathers – le 21 juin 2015 – rues touchées : rue Main et boulevard Assomption

Que les organisateurs de la course commémorative 3 km for 3 Fathers obtiennent l'autorisation de fermer les rues suivantes le dimanche 21 juin 2015, de 8 h à 10 h :

- Fermeture d'une seule voie de la rue Main, de la rue Steadman à la rue Lewis;
- Fermeture d'une seule voie du côté sud du boulevard Assomption, de la rue Main au boulevard Vaughan Harvey.

1.3 **Fermeture de rues** – Projet communautaire d'embellissement du quartier Hildegard – le 23 mai 2015 – rues touchées : Promenade Hildegard

Que les organisateurs du projet communautaire d'embellissement du quartier Hildegard obtiennent l'autorisation de fermer la rue suivante le samedi 23 mai 2015, de 8 h 30 à 14 h :

Fermeture de la promenade Hildegard, du chemin Ivy à l'avenue Mailhot, laissant l'avenue Mailhot et le chemin Ivy ouverts à la circulation.

1.4 **Exemption de l'application de l'arrêté concernant la prévention des bruits excessifs** : Ouverture officielle du magasin Cabela's – le 28 mai 2015

Le magasin Cabela's demande une exemption de l'application de l'arrêté concernant la prévention des bruits excessifs le jeudi 28 mai, de 6 h à 7 h.

- Il ne s'agit que d'une mesure de précaution, car on ne prévoit pas de bruits forts ou de nuisances sonores. Une vérification du son pour l'événement mettant en vedette un DJ sera effectuée de 6 h à 7 h le 28 mai uniquement; toutefois, le magasin a assuré que le bruit serait modéré.

Motion : Que les questions soumises à l'approbation du Conseil soient approuvées.

Fermeture de rues – Programmation des célébrations du 125^e anniversaire de Moncton le vendredi (en soirée) 24 avril 2015 – rues touchées : Boulevard Assomption

Fermeture de rues – Course commémorative 3 km for 3 Fathers – le 21 juin 2015 – rues touchées : rue Main et boulevard Assomption

Fermeture de rues – Projet communautaire d'embellissement du quartier Hildegard – le 23 mai 2015 – rues touchées : Promenade Hildegard

Exemption de l'application de l'arrêté concernant la prévention des bruits excessifs : Ouverture officielle du magasin Cabela's – le 28 mai 2015

Proposée par la conseillère Arnold

Appuyée par le conseiller Pellerin

MOTION ADOPTÉE

1.1 **1.4 Fermeture de rues** – Course de caisses à savon – le 20 septembre 2015 – rues touchées : boulevard St. George, boulevard Dickson

Le conseiller Léger se dit préoccupé par la sécurité des participants en raison de la circulation ininterrompue. Il aimerait recevoir du personnel l'assurance que la signalisation appropriée et les panneaux de signalisation seront mis en place.

Motion : Que les organisateurs de la Course de caisses à savon **soient autorisés** à fermer le boulevard St. George, de la promenade du Centenaire au chemin Milner, y compris un point de fermeture contrôlé sur un tronçon du boulevard Dickson, de 6 h à 18 h le dimanche 20 septembre 2015.

Proposée par le conseiller Léger

Proposée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

2.

PUBLIC PRESENTATIONS/PETITIONS/APPEARANCES/ PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

2.1 **Présentation** – Moncton – 125 ans d'histoire

La greffière municipale lit dans le registre les extraits du procès-verbal suivants :

- *Après qu'un incendie eut détruit le Stade de Moncton (rue St. George), le 2 octobre 1931, la compagnie J. F. Parsons Construction reconstruit le bâtiment en 29 jours seulement.*
- *Le Théâtre Capitol et la salle Empress Theatre font les manchettes dans la bande dessinée « Ripley's Believe it or Not », car l'immeuble est si original à l'époque.*

2.2 **Présentation** – Prix 2014 pour la sécurité routière – J. Doucett

La Ville de Moncton s'est vu remettre le prix 2014 pour la sécurité routière. Ce prix est décerné à la Ville pour son rôle de chef de file dans la sécurité routière grâce à son programme proactif et stimulant de formation des conducteurs axé sur les solutions.

M. Doucett remet le prix au maire LeBlanc et à Jack MacDonald, directeur général, Ingénierie et Services environnementaux.

2.3 **Reconnaissance** – Équipe Nouveau-Brunswick – Ringuette (pas de rapport au Conseil)

M. André Vautour, entraîneur de l'équipe de ringuette du Nouveau-Brunswick, évoque le travail remarquable accompli par les filles de l'équipe de ringuette. Leurs efforts soutenus ont permis à l'équipe de remporter une médaille de bronze pour le Nouveau-Brunswick aux Jeux d'hiver du Canada. Le maire LeBlanc félicite l'équipe pour ce qu'elle a accompli.

2.4 **125^e anniversaire de Moncton** – Nicole Melanson

M^{me} Melanson donne un aperçu des célébrations du 125^e anniversaire de Moncton. Du 23 au 26 avril 2015, les célébrations seront nombreuses à Moncton. De nombreuses activités sont prévues dans toute la ville. Elle mentionne la collaboration avec l'organisme Food Depot Alimentaire. Les bénévoles recueilleront des biens non périssables lors des différentes activités.

3.

PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D'URBANISME

3.1 **Audience publique et opinions écrites du Comité consultatif d'urbanisme** – Rezonage des propriétés situées aux 22 et 26, avenue Terris (*aucune objection n'a été présentée*).

M^{me} Anderson donne un bref aperçu du rezonage des propriétés situées aux 22 et 26, avenue Terris, qui vise à faire passer la classification s'y rapportant de R2 à SC. Le rezonage vise à permettre une entreprise commerciale. Les annonces et les envois postaux destinés aux résidents dans un rayon de 100 mètres du rezonage ont été réalisés, et aucune objection n'a été présentée.

Motion : Que le processus de rezonage relatif à l'arrêté Z-213.11 en vue de permettre l'aménagement d'un nouveau complexe de bureaux et de commerces de détail aille de l'avant. De plus, que le rezonage fasse l'objet d'une entente conditionnelle sur le rezonage, qui comprend les dispositions suivantes sans toutefois s'y limiter :

1. Tous les plans doivent être conformes aux normes de construction et d'ingénierie de la Ville de Moncton;
2. Cette approbation du rezonage prendra fin dans les douze mois suivant son entrée en vigueur, sauf si un permis d'aménagement est obtenu et que les travaux sont essentiellement achevés dans un délai de deux ans;
3. Le dépôt de garantie de 1 000 \$ qui est requis dans le cadre d'une entente conditionnelle sur le rezonage doit être versé avant les 2^e et 3^e lectures;
4. Une clôture de bois de deux mètres de hauteur doit se trouver le long de la limite ouest du lot si le parc de stationnement est adjacent à un lot résidentiel;
5. Le parc de stationnement doit être conçu de façon à réduire la probabilité que les véhicules s'en servent pour traverser jusqu'au chemin Mountain;
6. Une zone tampon paysagée doit se trouver le long du chemin Mountain, ainsi que de l'avenue Terris, et elle doit être composée de gros arbres et d'arbustes qui servent d'écran entre le parc de stationnement et les usages résidentiels sur l'avenue Terris;

7. À tous les autres égards, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en étant substantiellement conformes aux plans et dessins fournis.

Proposée par le conseiller Landry
Appuyée par le conseiller Pellerin

MOTION ADOPTÉE

- 3.2 **Audience publique et opinions écrites du Comité consultatif d'urbanisme** – Rezonage des propriétés situées aux 27 et 31, promenade Killam (*aucune objection n'a été présentée*).

M^{me} Anderson donne un bref aperçu du rezonage des propriétés situées aux 27 et 31, avenue Killam, qui vise à faire passer la classification s'y rapportant de R3 à SC. Le rezonage vise à permettre l'aménagement d'un comptoir de commandes à emporter et d'un dépanneur. Les annonces et les envois postaux destinés aux résidents dans un rayon de 100 mètres du rezonage ont été réalisés. Plusieurs objections ont été reçues le vendredi 17 avril 2015. Ces objections ont été transmises aux membres du Conseil par courriel, et des copies de celles-ci ont été placées sur leur bureau.

La greffière municipale indique que les objections ont été reçues en fin d'après-midi vendredi, et elle lit les noms de ces opposants qui sont inscrits dans le registre :

1. Sheroyin Yang, A & C Convenience
2. Restaurant Asian Garden
3. Karen vanMichelin
4. Paul et Heidi Bourque-Vaughn
5. Cynthia Richard
6. Peter Keohan
7. Andrew Springer
8. S. E. Doucet
9. Norman LeBlanc
10. Heather Anderson
11. Erika Jones, propriétaire d'une entreprise
12. Chantal Cormier, restaurant McDonald's
13. Barry MacMillan, restaurant Greco
14. Fred Monaghan, restaurant Burger King

La greffière indique que tout opposant souhaitant prendre la parole peut se présenter. Aucun des opposants n'est présent à la réunion.

M^{me} Anderson répond aux questions du Conseil. Un faible nombre de conseillers indique avoir reçu des appels de la part de résidents qui estiment que le rezonage ne devrait pas être approuvé. Le propriétaire, M. Castonguay, s'adresse au Conseil pour fournir une brève explication au sujet de l'aménagement proposé. Le maire LeBlanc indique qu'il est difficile de prendre une décision éclairée lorsque les citoyens opposés au rezonage ne sont pas présents à l'audience publique et ne peuvent pas répondre aux questions des membres du Conseil quant à la raison de leur objection au rezonage.

Motion : Que le processus de rezonage relatif à l'arrêté Z-213.10 visant à aménager un comptoir de mets à emporter et un dépanneur aille de l'avant. De plus, que le rezonage fasse l'objet d'une entente conditionnelle sur le rezonage, qui comprend les dispositions suivantes sans toutefois s'y limiter :

1. Les lots devront être regroupés avant qu'un permis d'aménagement ne soit délivré;
2. Nonobstant l'article 34 (Dissimulation et emplacement des aires d'entreposage des ordures) de l'Arrêté Z-213, l'aire d'entreposage des ordures doit être située dans la cour arrière et elle doit être complètement dissimulée au moyen d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de deux mètres;
3. Nonobstant l'article 63 (Dissimulation au moyen d'écrans) de l'Arrêté Z-213, la zone tampon paysagée d'une largeur de trois mètres qui est proposée sur le côté ouest du lot doit rétrécir progressivement, à mi-chemin de la limite ouest du lot jusqu'à l'arrière du lot, et doit consister en une clôture opaque mesurant au moins 2 mètres de hauteur;
4. Nonobstant l'article 63 (Dissimulation au moyen d'écrans) de l'Arrêté Z-213, la clôture existante qui longe la limite nord du lot doit être maintenue afin de dissimuler la propriété zonée R3 à l'arrière du site et la zone tampon paysagée d'une largeur de trois mètres n'est pas requise dans cette zone;
5. Tous les plans doivent être conformes aux normes de construction et d'ingénierie de la Ville de Moncton;
6. Cette approbation du rezonage prendra fin dans les douze mois suivant son entrée en vigueur, sauf si un permis d'aménagement est obtenu et que les travaux sont essentiellement achevés dans un délai de deux ans;
7. Le dépôt de garantie de 1 000 \$ qui est requis dans le cadre d'une entente conditionnelle sur le rezonage doit être versé avant les 2^e et 3^e lectures;

8. Aucun autre affichage ne doit être envisagé sur ce terrain, à l'exception des panneaux figurant sur le plan du site, et aucune enseigne lumineuse ne doit faire face à un terrain résidentiel avoisinant;
9. À tous les autres égards, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en étant substantiellement conformes aux plans et dessins fournis.

Proposée par le conseiller Bourgeois
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

- 3.3 **Nouvelle demande de rezonage** visant le 599, chemin Mapleton (ID à HC) et demande de modification de l'Arrêté sur la limitation d'accès des rues

M^{me} Anderson donne un bref aperçu de la demande de rezonage visant le 599, du chemin Mapleton. Ce rezonage comprend également une demande de modification de l'Arrêté sur la limitation d'accès des rues. Une audience publique est requise pour le 19 mai 2015 et les arrêtés Z-213.13 et T-510.4 doivent être renvoyés au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis.

Le conseiller Bourgeois exprime son inquiétude quant à l'accès à la propriété. M. MacDonald informe le Conseil que toute demande en matière d'accès est traitée au cas par cas. Le conseiller Bourgeois demande à recevoir les renseignements suivants de la part du personnel avant la tenue de l'audience publique :

1. Détails sur les répercussions de la circulation entrante et sortante.
2. L'entente conclue avec le promoteur et ancien propriétaire pour permettre l'accès (entrée et sortie).
3. Les répercussions juridiques pour la Ville si le Conseil venait à accepter ou à refuser la demande.

Le conseiller Bourgeois et la conseillère Arnold demandent qu'une étude de la circulation soit menée dans le secteur.

La conseillère Arnold se dit préoccupée par la circulation piétonnière dans le secteur. Il est important d'établir un plan pour les piétons qui accèdent au café. M. MacDonald indique que le personnel s'entretiendra avec le promoteur afin de trouver une solution. La conseillère Arnold mentionne également qu'elle s'oppose à l'installation d'un service au volant.

Une longue discussion s'ensuit concernant une étude de la circulation et l'accessibilité pour les piétons.

M. Regan Steeves, promoteur, fournit un bref aperçu de l'aménagement et répond à certaines préoccupations du Conseil.

Motion : Que la motion **soit reportée** jusqu'à ce qu'un examen juridique soit mené.

Proposée par le conseiller Hicks
Appuyée par le conseiller Boudreau

LA MOTION VISANT À REPORTER LE POINT N'EST PAS ADOPTÉE.

VOTES CONTRE :

*Conseiller Landry
Conseiller Léger
Conseiller Lawrence
Conseillère Arnold
Conseillère Thériault
Conseiller Bourgeois*

Motion : Que le processus de rezonage relatif à l'arrêté Z-213.13 aille de l'avant et :

- 1) qu'une audience publique ait lieu le 19 mai 2015;
- 2) que l'Arrêté Z-213.13 soit renvoyé au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir son avis par écrit.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une entente conditionnelle sur le zonage, qui comprend notamment les dispositions suivantes :

- a) que les parcelles de terrain portant les NID 70560552, 01078161 et 70560545 soient regroupées en une seule parcelle divisée en deux terrains à bâtir, selon le plan de lotissement provisoire ci-joint qui se trouve dans le formulaire de déclaration du Conseil;
- b) qu'un trottoir, payé par le promoteur et traité dans l'entente de lotissement, soit construit le long du côté nord du boulevard Lady Ada;

- c) qu'un point d'accès tourne-à-droite, payé par le promoteur et traité dans l'entente de lotissement, soit construit;
- d) nonobstant le Tableau des usages – zones commerciales (13.1), que la présence d'entreprises soit permise pour la station-service figurant sur le plan du site de la demande;
- e) que tous les plans soient conformes aux normes de construction et d'ingénierie de la Ville de Moncton;
- f) que les travaux d'aménagement soient réalisés tout en étant substantiellement conformes aux plans fournis;
- g) que le dépôt de garantie de 1 000 \$ requis dans le cadre d'une entente conditionnelle sur le rezonage et que les droits relatifs au registre des arrêtés soient versés avant les 2^e et 3^e lectures;
- h) que les travaux de construction principaux commencent au plus tard deux (2) ans après la date d'entrée en vigueur du rezonage.

En outre, le personnel du Service d'urbanisme recommande que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de modification de l'Arrêté sur la limitation d'accès des rues T-510,4, et :

- 1) qu'une audience publique ait lieu le 19 mai 2015;
- 2) que l'arrêté n° T-510.4 soit renvoyé au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

Motion : **Que** le point 8.1 **soit abordé** à ce moment-ci de l'ordre du jour.

Proposée par la conseillère Arnold
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

8.1 Résolution – Étiquettes d'avertissement sur les pompes à essence

QUE le Conseil municipal de Moncton indique son soutien à la résolution suivante, laquelle doit être examinée lors du congrès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 :

ATTENDU QU'il est clair que la combustion des produits pétroliers tels que l'essence et le diesel dans les moteurs des véhicules contribue aux émissions de gaz à effet de serre qui ont une incidence sur les systèmes naturels au point de nuire à la santé humaine et à l'environnement;

ATTENDU QUE des étiquettes d'avertissement ont été requises dans les points de vente pour d'autres produits de consommation, tels que les produits du tabac, ce qui a effectivement réduit la consommation de produits nocifs;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que tous les distributeurs de produits pétroliers au détail au Canada soient tenus par la loi de placer des étiquettes d'avertissement sur tous les pistolets de pompes à essence (partie rectangulaire) ou panneaux d'affichage et que ceux qui n'ont pas ce dispositif soient contraints d'équiper les pistolets de pompes à essence de manchons de plastique de sorte à permettre l'affichage des étiquettes d'avertissement.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Arnold

MOTION ADOPTÉE

4.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Dawn Arnold

- Elle a assisté la semaine dernière au Festival Jeunesse, lequel a été couronné de succès, et félicite les organisateurs de l'événement. Elle fait remarquer que les élèves souhaiteraient voir davantage de transparence à l'hôtel de ville.

Pierre Boudreau

- Il souligne l'utilisation continue du téléphone cellulaire au volant.
- Il évoque le manque de financement du gouvernement provincial pour le complexe au centre-ville.

Paulette Thériault

- Elle remercie Yvon Cormier, directeur de la Caisse populaire de la rue St. George, de sa contribution à l'art et à la culture dans la ville.
- Elle souligne le travail du groupe l'Art ici SVP.
- Elle remercie les employés de la Ville qui s'occupent de la collection d'œuvres d'art de la Ville et qui travaillent actuellement à l'élaboration d'une politique d'art public pour la Ville.
- Elle discute de la décision prise par le gouvernement provincial relativement au complexe au centre-ville.

Blair Lawrence

- Il indique qu'il est nécessaire que le gouvernement provincial prenne une décision relativement au financement du complexe au centre-ville.

Charles Léger

- Il souligne le conflit de programmation pour deux événements organisés au Colisée de Moncton. Il demande que le directeur municipal fournisse au Conseil un rapport détaillé sur les mesures qui seront prises à cet égard.

George LeBlanc

Pays vedette de la FIFA – Norvège

- La Norvège fait partie des pays qui ont été présents à toutes les éditions de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA. Cette année, l'équipe sera présente pour la 7^e fois sur la scène mondiale, s'étant qualifiée à chacune des éditions du tournoi depuis la première édition en 1991. L'équipe a remporté le trophée en 1995 et est bien classée depuis lors. On peut dire avec certitude que la Norvège présente toujours une équipe solide en Coupe du monde.
- La Norvège jouera un match contre la Côte d'Ivoire au Stade de Moncton le 15 juin, à 17 h.
- Il parle du conflit de programmation qui s'est produit la semaine dernière. Il donne un aperçu du processus actuel pour les contrats au Colisée, et de la nécessité d'établir une politique et un processus pour ces événements. Le maire LeBlanc s'explique sur le fait qu'il ait déclaré un conflit relativement à ce point.

5.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/ RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

5.1 **Recommandation** formulée lors de la séance à huis clos du 13 avril 2015

Le point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté de nouveau à une séance ultérieure.

5.2 **Recommandation** formulée lors de la séance à huis clos du 15 décembre 2014

Motion : Qu' à la suite de la conclusion d'une convention d'achat-vente entre Forrec Maritime Holdings Inc. et Han

Contexte

Les boutiques susmentionnées ont grand besoin d'être réparées. Le nouveau propriétaire devra assumer la responsabilité des réparations de sorte que les boutiques soient opérationnelles d'ici la saison touristique de 2015.

Les conseillers Hicks et Pellerin quittent la séance.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

6.

REPORTS FROM CITY MANAGER/ RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

6.1 **Mise à jour** – Projet pilote de vente ambulante

Richard Dunn donne un bref aperçu du projet. En juin 2014, le conseil municipal a adopté un projet pilote pour la vente ambulante dans le secteur du centre-ville. Des sondages ont été distribués et ont donné lieu à de nombreux avis positifs de la part du grand public, des vendeurs et des entreprises. Les vendeurs ont exprimé des préoccupations, notamment relativement aux frais et à l'interdiction de stationnement la nuit. Parmi les autres préoccupations, notons le nombre de poubelles et de tables de pique-nique autour des camions.

Le conseiller Hicks réintègre la séance.

M. Dunn, en réponse à la question posée par le conseiller Léger au sujet des aliments sains pour les camions de restauration, indique que le personnel examine cet aspect.

Motion : Que le projet pilote **soit renouvelé** pour une deuxième année, avec les modifications énumérées ci-dessous. Cela permettra à davantage d'exploitants de participer au programme, et fournira au personnel plus de données détaillées pour l'élaboration d'un programme fructueux à l'avenir. Les changements proposés sont également conçus pour amener plus de gens à utiliser les aménagements du parc Riverain, un résultat souhaité pour la Ville :

- Calcul des droits de permis et de stationnement en fonction du nombre de jours d'exploitation dans la semaine, ce qui nécessitera un engagement écrit à exploiter uniquement le ou les jours convenus. Les droits équivaldront à 20 % des droits de 2014 pour chaque jour sélectionné – le ou les mêmes jours chaque semaine. Par exemple, pour un camion de restauration exploité deux jours par semaine, les droits de permis pour la saison s'élèveraient à 491,76 \$ et les droits pour un espace de stationnement avec parcomètre seraient de 80 \$ chaque mois. Une fois en place, toute modification relative aux jours d'exploitation ne sera autorisée que dans des circonstances exceptionnelles, sous réserve de l'approbation du personnel et d'éventuels frais d'administration. Aucun remboursement ne sera accordé, quelles que soient les circonstances.
- L'ajout d'un (1) espace pour un vendeur exploitant un camion ayant une taille appropriée à l'emplacement désigné sur les terrains de l'ancienne caserne de pompiers du boulevard Assomption. Les occupants qui utilisent cet espace doivent convenir de placer des cônes de signalisation devant les portes de baie afin d'empêcher les clients de stationner dans les zones non désignées.
- L'ajout d'un (1) espace désigné pour les vendeurs exploitant un chariot le long du trottoir sud qui longe le boulevard Assomption.
- Les heures d'exploitation seront du lundi au vendredi, du matin au soir. Pour les emplacements au sud du boulevard Assomption, les jours disponibles sont du lundi au jeudi.
Tous les emplacements sont assujettis à une période d'interdiction pour les festivals et les événements.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Arnold

En réponse à la question du conseiller Bourgeois, à savoir pourquoi un autre projet pilote, M. Dunn indique que les membres du Comité estiment qu'il leur faut une année supplémentaire pour voir si la vente ambulante suscitera un plus grand intérêt au sein de la ville.

Le Comité suggère de fixer la date de lancement du projet pilote de cette année au 19 mai 2015.

Le conseiller Lawrence propose que des incitatifs tels que des droits moins élevés soient offerts aux vendeurs ambulants.

M. Randy O'Brien, exploitant du camion Bangkok Food, indique que la raison pour laquelle les vendeurs ont choisi de ne pas prendre part au projet de l'an dernier était les droits, et le manque de sensibilisation quant aux emplacements pour les camions.

MOTION ADOPTÉE

6.2 Entente de partenariat conjoint – 125^e anniversaire de Moncton et Coca-Cola

La conseillère Arnold quitte la séance.

Motion : Que la Ville de Moncton **conclue** avec Coca-Cola une entente de partenariat conjoint qui définit les rôles et les responsabilités de chaque partenaire dans l'accueil de Simple Plan dans le cadre de la Tournée du Trophée de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, et, à ce titre, qu'elle autorise le maire et la greffière municipale à signer l'entente.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Landry

MOTION ADOPTÉE

6.3 Appel d'offres n° QP15-031 (services de construction, de conception et de gestion – Piscine du quartier est)

Motion :

1. Que le **contrat découlant de l'appel d'offres n° QP15-031 – Services de construction, de conception et de gestion – (remplacement de la piscine du quartier est et des vestiaires)** soit accordé au soumissionnaire le moins-disant répondant aux exigences et aux conditions de l'appel d'offres, soit **Northland Design Studio Inc., au prix total soumissionné de 77 799,37 \$, TVH de 13 % incluse.**

2. De plus, l'équipe de gestion des installations demande l'approbation du Conseil municipal pour l'établissement d'une **allocation d'urgence de 10 %, soit d'une somme de 7 800 \$, TVH de 13 % incluse**, afin de permettre au gestionnaire de projet nommé par la Ville d'exécuter les ordres de modification requis pour régler les situations ou les dépenses imprévues, lesquelles pourraient nécessiter une légère augmentation ou réduction du prix soumissionné d'origine.

La conseillère Arnold réintègre la séance.

Proposée par le conseiller
Appuyée par le conseiller

Motion : Que le point soit reporté.

Proposée par le conseiller Boudreau
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

6.4 **Renouvellement du contrat de licence ESRI – (GIS Enterprise)**

Motion : Que le renouvellement du contrat de licence de ESRI Entreprise pour une période de trois ans **soit approuvé** et que le maire et la greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents contractuels à cet égard.

Proposée par la conseillère Arnold
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

6.5 **Demande de propositions RFP14-125 – Trois (3) camions à ordures à chargement latéral, modèle le plus récent**

Motion : Que la demande de propositions RFP14-125 relative à trois (3) camions à ordures à chargement latéral, modèle le plus récent, soit attribuée au soumissionnaire ayant obtenu le plus grand nombre de points et répondant aux exigences et aux conditions de la demande de propositions, soit Saunders Equipment Ltd., au prix d'achat total soumissionné de 862 905 \$, taxes et permis inclus.

Il est en outre recommandé que le Conseil municipal de Moncton autorise le versement du fonds de réserve d'immobilisation général pour acquitter cet achat au montant de 820 764,89 \$. Cette somme comprend le prix d'achat total soumissionné pour les trois (3) camions à ordures, moins le remboursement de la TVH, et le coût estimatif des accessoires d'une valeur de 30 936 \$, taxes comprises, moins le remboursement de la TVH.

Proposée par le conseiller Landry
Appuyée par le conseiller Boudreau

Le conseiller Landry quitte la séance.

MOTION ADOPTÉE

6.6 **Contrat municipal n° W15D 05DA – Projet de resurfaçage de rues n° 3 – Diverses rues**

Motion : Que, sous réserve que la Commission des emprunts de capitaux approuve le financement, le **contrat municipal n° W15D 05DA – Projet de resurfaçage de rues n° 3** soit confié à **Modern Construction (1983) Limited** pour la somme de **1 342 644,81 \$**, TVH incluse, et que le budget pour le projet soit établi à 1 450 000 \$, incluant la TVH nette et les travaux techniques.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

6.7 **Contrat municipal n° W15D 07C** Recyclage partiel et en profondeur

Motion : Que, sous réserve que la Commission des emprunts de capitaux approuve le financement, **le contrat municipal n° W15D 07C** relatif au recyclage partiel et en profondeur soit attribué à **Dexter Construction Limited** pour la somme de **2 280 108,35 \$**, TVH incluse, et que le budget pour le projet soit établi à 2 350 000,00 \$, y compris la TVH nette et les travaux techniques.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Lawrence

M. MacDonald et M. Richard répondent aux questions du Conseil.

MOTION ADOPTÉE

6.8 **Bail de la tour de Bell Mobilité** au Centre des opérations – Avenue Worthington

Motion : Que le contrat de bail avec Bell Mobilité à l'annexe « A » **soit approuvé** et que le maire et la greffière municipale soient autorisés à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

8.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

La greffière municipale annonce que les arrêtés suivants seront mis en ligne à l'adresse www.moncton.ca en lieu et place de lecture aux fins de compte rendu lors des prochaines réunions, conformément à l'alinéa 11.1b) de la Loi sur les municipalités. Ils peuvent aussi être envoyés par télécopieur, par la poste ou par courriel aux parties intéressées sur demande.

7.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.11 – **(Première lecture)**

Première lecture uniquement.

7.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.10 – **(Première lecture)**

Première lecture uniquement.

7.3 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant les délibérations du Conseil municipal de Moncton, soit l'arrêté A-402.11 – **(Première lecture)**

Première lecture uniquement.

8.

MOTIONS AND RESOLUTIONS/ MOTIONS ET RÉOLUTIONS

8.1 **Résolution** – Étiquettes d'avertissement sur les pompes à essence

Point déjà traité au cours de la séance.

9.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

10.

ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance **soit levée.**

Proposée par le conseiller Boudreau
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

.....
George H. LeBlanc
MAIRE

.....
Barbara A. Quigley
GREFFIÈRE MUNICIPALE/DIRECTRICE
DU SOUTIEN LÉGISLATIF

/smm

Clôture de la séance à 20 h 31